Impacts du projet pétrole de Doba sur le patrimoine culturel : aspects positifs et négatifs

Dr PONARI Nembondé

Enseignant-Chercheur au Département d'Histoire
Assistant d'Université en Archéologie
Gestion du Patrimoine Culturel (GPC).
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)
Université de Sarh (UDS). BP : 105 Sarh-Tchad.
ponanembonde@gmail.com
Tel : +(235) 66361230/99487102

RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 5, No 4 (Novembre 2025)

Résumé

Le bassin pétrolier de Doba, en République du Tchad, abrite un patrimoine culturel diversifié. Cette étude évalue l'impact de l'archéologie préventive sur la protection de ce patrimoine face aux menaces liées aux projets pétroliers, en s'appuyant sur le cadre législatif de la Banque mondiale et sur les conventions internationales. À travers des enquêtes, des sondages et des fouilles, des données ont été collectées à l'aide de fiches, de GPS et d'appareils photographiques, en ciblant plusieurs sites archéologiques et cultuels. Cependant, l'incapacité des multinationales à protéger ces ressources culturelles soulève des questions sur la préservation future de ce patrimoine.

Mots-clés : Impacts, projet pétrolier, archéologie, préventive, patrimoine culturel, Doba (Sud du Tchad)

Impacts of the Doba oil project on cultural heritage: positive and negative aspects

Abstract

The Doba oil basin in the Republic of Chad is home to a diverse cultural heritage. This study assesses the impact of preventive archaeology on the protection of this heritage in the face of threats linked to oil projects, based on the World Bank's legislative framework and international conventions. Through surveys, polls and excavations, data was collected using data sheets, GPS and cameras, targeting several archaeological and cultural sites. However, the inability of multinational companies to protect these cultural resources raises questions about the future preservation of this heritage.

Key words : Impacts, oil project, archaeology, preventive, cultural heritage, Doba (southern Chad).

Introduction

Situé au Sud, Doba fait partie des vingt-et-trois provinces que compte le Tchad. Devant le refus de la France, le Tchad se tourna résolument vers la compagnie américaine CONOCO qui après l'obtention du permis, a entrepris des recherches dans le lac Tchad, à Doba, au Salamat et à Sarh en 1969 (G), Magrin, 2003, p.3) Interrompue par la guerre de 1981, la recherche va reprendre en 1996 et constituer d'un consortium tel que Shell, Chevron, et Exxon. Après 15 ans d'immobilisme lié aux incertitudes politiques et militaires, le consortium va changer à nouveau de composition. C'est ainsi que Elf va prendre la place de Chevron au côté de Shell et Exxon. (P), Lavachery, (S. M), Eachen, (T), Bouimon, 2006, p.4).

Pour financer leurs investissements dans la COTCO (Cameroon Oil Transportation S. A) et la TOTCO (Chad Oil Transportation S.A), le Tchad et le Cameroun ont postulé pour un prêt de la International Bank of Reconstruction and Development (IBRD) et de la European Investment Bank (EIB), toutes deux, filiales du groupe Banque mondiale. Les deux sociétés ont aussi demandé l'intervention de l'International Finance Corporation (IFC), en tant qu'agence de la Banque mondiale responsable de la promotion des investissements du secteur privé dans les pays en développement. Comme le Projet a été entrepris en collaboration avec la Banque mondiale, l'objectif essentiel du Consortium et des Républiques du Tchad et du Cameroun a été de favoriser les impacts positifs du Projet et d'atténuer les impacts potentiellement négatifs sur les pays hôtes. Pour passer à la phase opératoire, le principe de montage financier associait les membres du consortium, le Cameroun, le Tchad et la Banque mondiale (P), Lavachery, (S. M), Eachen, (T), Bouimon, 2006, p.6. C'est dans ce sens qu'il a été prévu la construction d'un oléoduc long de 1069 kilomètres entre le Tchad et le Cameroun.

Ainsi faut-il le souligner, l'exploitation du pétrole, en elle-même, nécessite des travaux de terrassement, de déblaiement, des excavations, de l'installation des tuyaux de l'oléoduc, du remplissage de la tranchée et de la restauration de l'emprise. Toutes ces opérations ont des impacts négatifs sur l'environnement, le patrimoine culturel et naturel dans la zone affectée. C'est ainsi que la Banque mondiale, en sa qualité de bailleur de fonds, a exigé des multinationales la réalisation d'études en archéologie préventive, afin d'assurer la surveillance des différentes étapes de toutes ces opérations.

La province du Logone Oriental, à l'instar des autres provinces du Tchad, regorge d'un patrimoine culturel et naturel indispensable, longtemps méconnu du fait que des travaux archéologiques n'ont pas été développés dans la zone méridionale.

L'actuel sujet abordé a suscité beaucoup d'engouement par des chercheurs. De nombreux rapports de terrain et des articles ont été consacrés à l'archéologie préventive. Le sujet qui était au centre de la préoccupation était l'atténuation des effets négatifs et positifs sur le patrimoine culturel dans le bassin exploité. C'est le cas de nombreux rapports et articles rédigés par (P), Lavachery, (M. E), Scott, 2003, 2004, 2006 ; (B), Tchago, 2001, 2003, (C. M), Mindzie, (R. N) Assombang **(**2017).

Alors, la question centrale que nous soulevons dans cet article est de savoir dans quelle mesure l'exploitation pétrolière a-t-elle impacté, de manière positive et négative, le patrimoine culturel des communautés locales affectées ? L'archéologie préventive a-t-elle réussi à évaluer l'impact du patrimoine culturel à grâce au cadre législatif édictés par la Banque mondiale et les conventions internationales de protection adoptées par les pays hôtes ? Les sites archéologiques et historiques recommandés pour la protection ont-ils été pris en compte ? Les multinationales ont-elles formé les promoteurs tchadiens de l'archéologie préventive pour une meilleure pérennisation de ladite science ?

L'objectif que vise ce travail est d'évaluer l'impact de l'archéologie préventive sur la protection de ce patrimoine face aux menaces des projets pétroliers, en s'appuyant sur le cadre législatif de la Banque mondiale et les conventions internationales.

1- **Méthodologie**

Pour réaliser ce travail, la méthodologie adoptée a consisté à recueillir les données ethnographiques dans les villages affectés, le "monitoring" ou la prospection systématique des emprises des "Well pads", du pipeline, des voies d'accès, des carrières, le déblaiement, le terrassement et les excavations des emprises. Avant de descendre sur l'emprise, nous avons collecté des données orales auprès de la population affectée grâce des fiches conçues. Lors de cet entretien, nous avons préféré le focus group. Des questions orientées ont été posées à des personnes dont la tranche d'âge varie entre 35 à 50 ans. La raison du choix de ce groupe de personnes a été liée à leur capacité de répondre à des questions posées.

Le principe de prospection consiste à s'aligner sur toute la largeur de l'emprise et balayer des yeux la surface indiquée afin de s'assurer de la présence de sites ou de vestiges.

Les sites mis au jour ont été balisés selon leur importance, et un plan de traitement était établi puis envoyé à la hiérarchie pour transmission aux personnes concernées. Les vestiges ont été collectés et rangés dans des sacs pour des études au laboratoire. Cette méthodologie est applicable à toutes les emprises affectées par les travaux.

Une fois les sites localisés et le plan de traitement transmis, nous procédons au sondage de sauvetage pour libérer la zone. Le sondage se fait soit à la tarière, soit par des tranchées d'un mètre ou de deux mètres ouverts verticalement dans la zone carroyée. Parfois, les sondages se font sur le talus de la tranchée du pipeline lorsqu'au cours d'un "monitoring" ou d'un "survey"[1], les archéologues mettent au jour des traces, des fosses ou des traces d'habitat. Dans l'optique de localiser les sites et la zone d'étude, les logiciels tels que : SIG et ArcGIS/QGIS ont été privilégiés pour l'élaboration de la carte.

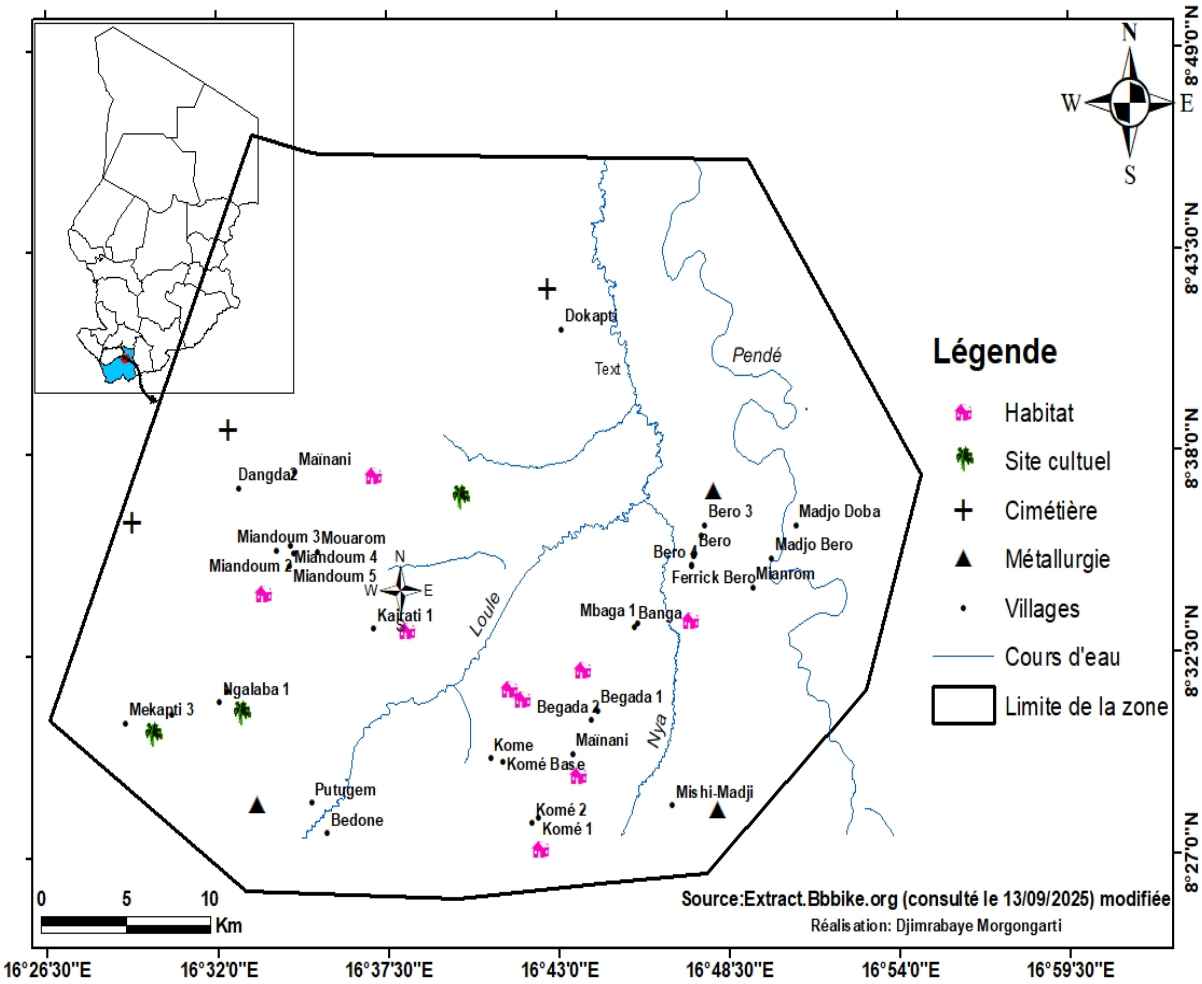

Carte n° 1 : Localisation de la zone d'étude et des sites

[1] Puits du pétrole

2. Résultats

2.1. Contexte du projet d'exploitation de Doba

Le bassin pétrolier de Doba comprend les champs de Komé, de Bolobo et de Miandoum. Pour extraire ce pétrole, quelques activités de grande envergure devaient affecter le sol et l'environnement. Il s'agit d'un transect qui va de Komé à Mbéré pour la construction d'un oléoduc conduisant le brut vers le terminal au Cameroun, et des plateformes de ces trois champs destinés à accueillir les puits (Well pads), dont l'ensemble est baptisé : "Aires de Développement des Champs de Pétrole" (OFDA).

Ces questions permettent de montrer que l'archéologie préventive en dépit de son jeune âge dans ce projet de développement unique en son genre, a sauvé et mis au jour plusieurs sites. Les résultats des datations au carbone 14 ont montré que le bassin pétrolier de Doba a été habité très longtemps.

Les multinationales n'ont pas pérennisé l'archéologie préventive dans le bassin pétrolier de Doba. Les sites archéologiques n'ont pas été protégés pour servir des chantiers écoles aux générations futures. Les archéologues tchadiens n'ont bénéficié d'aucune formation pour développer cette science, pourtant très développée en Europe.

2.1.1. Délivrance des permis et propriété du patrimoine culturel

Suite à cet engagement pris solennellement par les sociétés contractantes, en ce qui concerne la protection des sites culturels et sites sacrés, le Ministère de la culture des Républiques du Cameroun et du Tchad ont délivré des permis pour effectuer des prospections et des fouilles archéologiques des pays. Tout artefact ou échantillon devant être exporté du pays pour y pratiquer des analyses spécialisées (datation radiocarbone, identification spécifique…), nécessite normalement un permis temporaire d'exportation émanent du Ministère de la culture.

Dans le cadre d'atténuation des impacts archéologiques, une approche de la gestion de l'héritage culturel a été mise en place. Les objectifs du programme de gestion du patrimoine culturel comprenaient les points suivants : protection de l'héritage archéologique du Cameroun et du Tchad, soutien et développement des moyens de recherche (infrastructure physique et formation du personnel), dans les deux pays et amélioration des connaissances archéologiques sur la préhistoire et l'histoire de l'Afrique centrale (République du Tchad, 2008, p.30).

1.1.2. Prospection et i*dentification du patrimoine dans la zone d'étude*

Durant la période de terrassement, de construction, d'installation des camps et de la construction d'oléoduc Tchad-Cameroun, les travaux de prospection archéologique ont permis de mettre au jours les sites archéologiques, les sites sacrés, les sites initiatiques, les traces des habitations traditionnelles, les cimetières et les restes des fourneaux de fonte.

1.1.2.1. Sites métallurgiques

La région de Doba, à l'instar des autres régions au Sud du Tchad, abrite des sites métallurgiques caractérisés par des pans de fourneaux et des scories qui n'ont pas été découverts ou qui n'ont pas été suffisamment étudiés. Ces fourneaux ont été répertoriés tout le long du pipeline, dans les voies d'accès ou à côté. Les scories, par exemple, sont observées un peu partout et cela est dû au phénomène de transport par le ruissellement ou le labour au moyen des charrues. Les fourneaux et les scories ont été identifiés à *Komé base, Komé 3, Mishi-Madji, Dokaindilti, Bolobo, Mayango, Maikeri, Pudugem, Galaba et le long du pipeline, coté du Tchad*[2]*, etc.*

Photographie n°1 : Pan d'un fourneau F ; Tessons de poterie G
Source : Ponari Nembondé, Mishi-Madji, 28/08/2003 **; Source :** Ponari Nembondé, *Pudugem*, 10/07/2001

Certains de ces sites ont fait l'objet de sauvetage, d'autres ne l'ont pas été faute de temps matériel. Nous ignorons ce qu'ils sont devenus avec le développement du chantier et l'extension du projet dans la zone.

2.1.2.2. Lieux sacrés et rituels

[2] Monitoring avant et après le nettoyage de l'emprise du pipeline, des voies d'accès, des OFDA, des bases camp, etc., 2002, 2003, 2004, 2005.

La population de Doba en particulier et la communauté Sara en générale, pratique l'initiation (masculine et féminine), le culte des dieux, des arbres sacrés et des mares laissant de nombreuses traces. Ces lieux pourraient être menacés par le terrassement, la construction, les forages et la pression de nombreuses personnes attirées dans la zone à cause des activités pétrolières. C'est dans cette optique que l'archéologie préventive a été sollicitée.

À chaque fois que les travaux devraient affecter une zone, les archéologues étaient à l'avant-garde pour informer, enquêter, recenser les informations inhérentes à la présence du patrimoine culturel, naturel et les différents sites historiques et archéologiques qui, éventuellement, allaient faire obstruction aux travaux. Les sites identifiés ont été balisés à l'aide des rubans rouges ou des plaques préfabriquées à cet effet. Cette manière de faire avait aidé à atténuer certains impacts négatifs.

En revanche, certains sites mis au jour ont fait l'objet d'un travail de sauvetage rapide, d'autres lieux sacrés se trouvant dans l'emprise ont été déplacés et/ou transférés ailleurs grâce à des négociations avec les intéressés moyennant une modique somme pour le sacrifice. C'est le cas d'une mare qui servait de rituel identifié en 2004 à *Moundouli* et des *Cissus quadrangularis* trouvés à *Kilanga* dans l'emprise du corridor (pipeline) qui relie Miandoum à Moundouli[3].

Des sites cultuels (les lieux d'initiation, les forêts sacrées, les tombes et les cimetières) ont été balisés et les coordonnées transmises à toutes les sociétés qui doivent travailler sur les lieux. Certains sites importants ont été délimités et confiés au ministère de la Culture pour la protection. Mais, en réalité, nous ne savons pas ce que sont devenus ces sites après la fin du contrat des archéologues.

2.1.2.3. Sites funéraires

Lors de ces travaux de construction du pipeline et même dans le projet sismique, des cimetières et autres tombes isolés ont été identifiés. Ces lieux d'inhumation ont souvent été protégés et/ou contournés. Selon les Ministère de la culture, ils sont considérés comme des sites culturels importants, car ils témoignent des pratiques ancestrales, des lieux de mémoire et des croyances des communautés locales. Ils peuvent être vulnérables à la destruction ou à la profanation lors de travaux de construction.

[3] Survey des mois de septembre et novembre sur le corridor entre Miandoum et Moundouli en 2004 et 2005.

Photographie n°2 : Cimetière d'un Férick effleurer par une voie d'accès
Sources : Ponari Nembondé, Bolobo ,85/07/2001

2.1.2.4. Habitats traditionnels

Les habitations traditionnelles dans le bassin de Doba sont caractérisées par les traces, les scories' les tessons de poterie, les abris temporaires et les arbres anthropiques. Les pans et les traces de ces habitats traditionnels sont des éléments tangibles du patrimoine culturel. Ils sont en proie à des menaces des engins et de l'afflux des populations extérieures à la localité. Nous les identifions en surface ou in situ au cours des sondages à la tarière ou ouvert et/ou sur les talus des tranchées. Nombreux de ces sites ont été mis au jour tout le long de l'emprise du pipeline, dans les plateformes, dans les OFDA tels qu'à *Bégada, Mayango, Bolobo, Ngalaba, Maïkery, Pudugem, Komé 3, Komé* 5, etc.

Photographie n°3 : Sondage du site d'habitat de Mayongo
Source : Ponari Nembondé, Mayongo, 06/03/2001

2.2. *Les impacts positifs et négatifs*

Les impacts positifs du patrimoine sont des effets bénéfiques qui contribuent à la sauvegarde et à la protection. Tandis que les impacts négatifs sont des menaces ou conséquences défavorables. Du patrimoine suite à des activités exercées dans un milieu.

2.2.1. Les impacts positifs

Les impacts positifs engrangés lors des travaux de la construction du pipeline ont eu une importance non négligeable. La partie méridionale qui n'a pas pendant longtemps connu les travaux archéologiques systématiques, l'a été lors de ces travaux d'exploitation. De nombreuses campagnes de prospection avant, pendant et après la construction ont permis d'identifier des sites archéologiques, des sites sacrés, rituels et cultuels. En plus de ces découvertes, plusieurs échantillons (sédiments, du charbon de bois, des tessons de poterie et des pollens récupérés par flottation), ont été datés, révolutionnant complétement l'histoire de la région du Logone orientale.

En revanche, les études de terrain ont pour objectif d'obtenir des données archéologiques fiables sur les sites qui seront touchés par les travaux de terrassement, de construction et de prouver la présence humaine dans cette zone de production du pétrole pendant la période ancienne (B), Tchago, 2017, pp.276-277). De même, plusieurs missions de prospection, de surveillance archéologique et de fouille de sauvetage ont été effectuées. Ces missions ont favorisé l'identification de 210 sites archéologiques dont 80 sites pendant la période de pré-construction et 130 pendant et après la construction. En plus des sites identifiés, les sondages de sauvetage et des fouilles ont eu lieu sur un certain nombre de sites riverains qui pourraient subir des menaces par ces travaux (A, A) Ndong, 2017, p.156).

Allant dans le sillage des impacts positifs, grâce à l'archéologie préventive, une bonne partie du patrimoine culturel a été sauvegardée. En plus, elle a apporté la connaissance sur la présence humaine depuis le Néolithique mais également apporté les preuves supplémentaires de l'émergence de la civilisation de la métallurgie dès les derniers millénaires avant notre ère jusqu'au courant de l'ère chrétienne (Rapport final, 2006, p, 17 ; (C. M), Mindzie et (R.N), Asombang, 2017, p.292).

2.2.2 .Les impacts négatifs

Le besoin en espace pour l'installation du projet pétrole de Doba, se fait sentir pendant la phase de la planification. Environ 2600 hectares de terres ont été prévus pour la mise en œuvre de 300 puits des trois champs pétrolifères de Komé, de Miandoum et de Bolobo (M),

Djemon, (T), Mouadombaye et (S), Djimouko, 2020, p.55). Ainsi, les terrassements, les constructions suivies des installations ont impacté négativement et/ou ont menacé également le patrimoine culturel et tous les sites archéologiques.

D'après les observations faites sur le terrain, les travaux de terrassement et de construction dans la zone des "Aires de Développement des Champs de Pétrole" (OFDA), ont eu un impact considérable sur les sites archéologiques, les sites sacrés, les arbres sacrés des villages de Maikery, Ngalaba, Pudugum, Bolobo, Komé, Dokaindilti et Béro et le cimetière du Férick des Arabes de Bolobo. Ces impacts négatifs occasionnent le déplacement des sites culturels afin de les mettre hors d'état de nuire[4].

Dans cette même lancée, la surveillance du corridor Miandoum-Moundouli a permis de constater les menaces sur les sites initiatiques du 1er, 2ème et 3ème degré de Kilanga. Ce sont des sites culturels qui ont servi d'éducation et de formation des jeunes. D'autres effets négatifs et non de moindre sont des cabanes de fortune ou des maisons occupées par les voies d'accès et des plateformes. L'installation des activités dans un milieu fortement habité ou les populations ont appris, depuis le Néolithique, à tiser des relations avec les forces occultes de la forêt. Nombreux sont ceux qui adorent les forêts sacrées, installent leurs lieux de culte loin de leurs cases et par extension dans la brousse. Pour Jean Pierre, Magnant : « la brousse est habitée par les esprits, puissances chtoniennes, génies, esprits, de l'initiation » (J.P), Magnant, 1986, p.9). Alors la brousse ou la forêt est un patrimoine culturel pour la population Sara, car d'après J.P, Magnant : « le nje kor[5], leur offre de nombreux sacrifices afin que se maintiennent les bons rapports entre eux et les hommes, qu'ils protègent les champs et les greniers plutôt que de hanter le village ou de prendre possession des gens » (J.P), Magnant, 1986, p. 97).

En bref, les activités pétrolières ont engendré des impacts négatifs sur de nombreux sites archéologiques, les lieux sacrés, rituels, les sites sacrés (tombes, sites initiatiques, les traces d'habitation), car ces travaux ont endommagé et détruit les patrimoines avant leur identification. C'est le cas des sites initiatiques de Maikery, Kilanga, sites sacrés de Moundouli, le cimetière de Bolobo. Aussi, les traces des anciennes habitations traditionnelles et leur organisation spécifique sont des éléments du patrimoine culturel mais qui sont menacés par le développement urbain et l'afflux des personnes extérieures à cette culture.

2.3..Le nettoyage des emprises du pipeline et la plateforme des well pads.

[4]A. Doubané, 42 ans, cultivateur habitant le village Maïkery, interrogé le 21/06/2004

[5] Le nje kor est le prêtre de la forêt,

L'emprise du pipeline, des voies d'accès et des plateformes nécessite le nettoyage et les terrassements. Pour faire ce travail, les gros engins ont été déployés à cet effet. C'est pourquoi l'archéologie préventive a été programmée afin d'atténuer les effets négatifs sur le patrimoine culturel.

Avant le démarrage des travaux, les archéologues ont prospecté systématiquement toute l'emprise de l'oléoduc de Komé jusqu'à Mbéré, à la frontière du Cameroun. Pendant la phase de la construction, au moment où les engins nettoient la surface, les archéologues les suivent pour identifier les vestiges qu'auraient mis au jour ces engins. Lorsque ces artefacts ont été identifiés, ils ont été marqués au GPS puis collectés pour les études. Pour les sites importants, un plan de traitement a été établi et envoyé à la société contractante pour obtenir un délai de deux ou trois jours permettant aux archéologues de faire un sondage de sauvetage. Entre-temps, une plaque d'interdiction des travaux était implantée et le site était balisé (cf. photo ci-dessous, p.6). Dès lors que les travaux prenaient fin, un rapport de traitement du site était adressé au superviseur, lequel le renvoyait au destinataire pour la reprise du chantier.

Photographie n°4 : Monitoring dans l'emprise du pipeline
Source : Ponari Nembondé, Ngonne Mbang, 15/9/2001

Photographie n° 5 : Sondage de sauvetage (A) et plaque indicative des sites (B)
Source : Ponari Nembondé, Ngonne Mbang, 15/9/2001

Les photos ci-dessus reflètent les travaux exercés par les archéologues dans le projet d'exploitation du pétrole. L'image n°1 montre la prospection sur l'emprise du pipeline nettoyée par les machines. Les archéologues s'alignent et marchent tout le long du pipeline, les yeux fixés au sol, à la découverte des vestiges et/ou de toutes traces anthropiques. L'image n°2 derrière la machine, explique l'implantation d'un carroyage en vue de faire un texte rapide de sauvetage. Enfin, la troisième image représente une plaque d'interdiction. Lorsqu'un site est mis à jour et si le sauvetage n'est pas fini, alors on fixe cette plaque pour indiquer que c'est site et tout travail est interdit.

2.3.1. ***Le monitoring après les excavations du pipeline***

Au fur et à mesure qu'avance le nettoyage de l'emprise, une autre équipe s'occupe de faire la tranchée qui va accueillir les tuyauteries exportant le brut vers le terminal. De la même manière que nous avions suivi les travaux de nettoyage, nous revenons, à chaque fois, en arrière pour la prospection.

Cette fois-ci, quelques archéologues descendent au fond de la tranchée, d'autres sont au bord en train de prospecter sur le talus. Lorsqu'une trace est observée par l'un des chercheurs, les autres viennent constater avec lui. S'il s'avère que c'est un site, alors l'équipe décide d'implanter un panneau d'interdiction des travaux puis met les balises tout autour pour empêcher les curieux. Ainsi, un plan de traitement a été établi et envoyé à la société contractante pour suspendre les activités jusqu'au sondage complet. En revanche, si le site n'est pas important, le sondage se fait en lieu et place afin de libérer le chantier. Les vestiges

exhumés sont envoyés au laboratoire pour une étude. En voici quelques photos ci-dessous pour illustration.

Photographie n°6 : Excavation par un engin motorisé C ; Plaque d'interdiction d'accès D

Photographie n°7 : Découverte d'un site sur un talus (E)

Source : Ponari Nembondé, Ngonne Mbang, 2001

Comme les premières images, les photographies n° 2, 3 et 4 sont aussi expressives et mettent en relief le rôle joué par les archéologues. La photo n°2 est une excavation tout le long du pipeline qui sert à disposer les tuyauteries pour la conduite du brut vers le terminal. Tandis que la photo n°3 montre une lecture rapide des traces archéologiques sur le talus de cette excavation. Enfin la photo n°4 n'est autre que la plaque signalétique indiquant l'emplacement d'un site.

2.3.2. La prospection des Aires de Développement des champs de Pétrole (OFDA)

Les aires de développement des champs de pétrole sont entre autres les plateformes des puits, les voies d'accès et les carrières (carte de répartition des puits de pétrole, des voies d'accès, etc.). À chaque fois qu'un puits ou une voie d'accès est ciblé pour le forage, on envoie les coordonnées géographiques aux archéologues pour un diagnostic préventif. Lorsque la prospection était faite, un rapport fut adressé à la société chargée de terrassement pour libérer le lieu. Cela était valable pour tous les travaux de terrassement. D'une manière

générale, le travail est fait de manière concertée avec les sociétés chargées de terrassement afin d'éviter la destruction des différents sites culturels et cultuels qui se dissimulent çà et là dans le bassin pétrolier.

C'est ainsi que l'archéologie préventive a été employée pour identifier les sites et faire tout ce qui était en son pouvoir pour atténuer les effets négatifs sur le patrimoine de la population affectée. Non seulement atténuer les effets négatifs, mais aussi baliser le terrain pour que les sociétés contractantes n'aient pas de problèmes fonciers ou pour qu'elles ne soient pas frappées de non-conformité vis-à-vis des lois édictées par la Banque mondiale

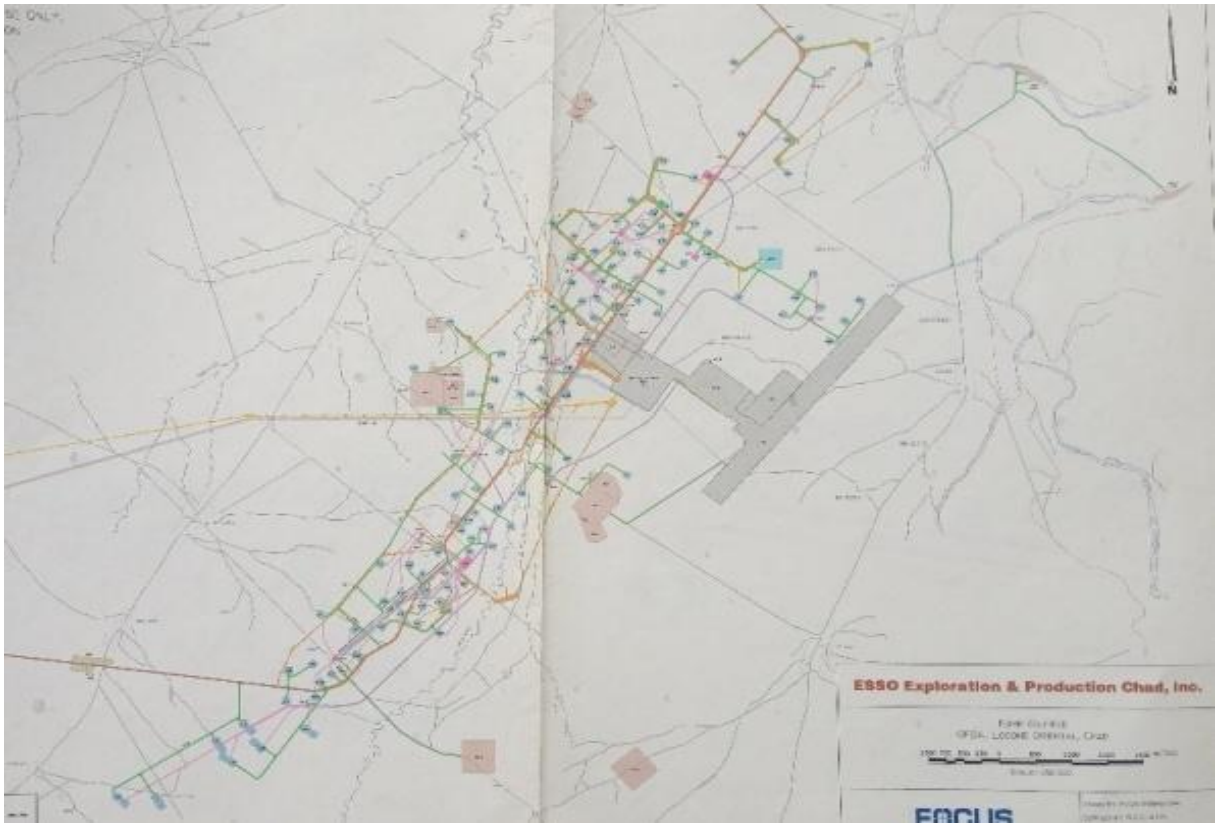

Figure n°1 : Carte de répartition des puits du pétrole, des voies d'accès dans l'OFDA
Source : Focus/ESSO, Komé Base, 2004

La carte ci-dessus montre les différents puits de pétrole (en bleu), les voies d'accès (en vert), la piste d'atterrissage (gris), les camps d'habitation (gris), les routes, les différents centres de collecte du brut, les carrières(orange), etc. Cette carte est un plan général de toutes les opérations des travaux entrepris dans les aires de production. Elle nous permet de suivre les travaux de nettoyage partout là où les engins étaient déployés.

2.3.3. *Les datations réalisées*

Avant l'exploitation du pétrole dans le bassin de Doba et de son extension, aucune recherche archéologique sérieuse n'a été faite pour réaliser une datation archéologique. Mais entre 1999 et 2003, grâce à l'archéologie préventive, plusieurs datations ont été réalisées, dont la plus ancienne trouvée à *Mayongo*, a été datée de quelques premiers siècles de notre ère. Quant aux sites de Ngonne Mbang, ils ont livré une datation qui indique la fin de la période précoloniale (P), Lavachery, 2003, p.70). Quatre grandes catégories d'âge ont été retenues. Il s'agit : des âges qui correspondent à la pierre moyenne et récente, le néolithique, l'âge du fer et la Période récente. L'âge de la pierre moyenne comprend une association d'outils lithiques taillés et d'éclats de production. Le néolithique est constitué des vestiges en pierre polie et de la poterie. Enfin l'âge du fer est un assemblage des artefacts allant de la poterie aux objets en fer et leurs sous-produits (scories) (P), Lavachery, et al, 2003, p.65).

4.4. Méthodologie et cadre législatif

4.4.1. Méthodologie adoptée

4.4.1.1. Exigence de la Banque mondiale et les lois

Dans cette rubrique, nous évoquons les principes et le cadre législatif de la Banque mondiale ainsi que les lois et les conventions que les pays hôtes ont pris et ratifié pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel.

4.4.1.2. *Exigence de la Banque*

La Banque mondiale est une institution financière auprès de laquelle le Tchad a sollicité un appui financier pour l'exploitation de son brut. En accordant le financement, elle a imposé l'archéologie préventive à ces deux pays dont le gigantesque projet allait affecter leur territoire. Cette exigence était liée à la sauvegarde et à la protection du patrimoine culturel dont fait partie des garants.

Constatant la faiblesse de la législation au Cameroun et au Tchad, en ce qui concerne le patrimoine culturel, l'article 1 de la *Convention du patrimoine mondial* définit le patrimoine culturel comme suit :

> Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;

> Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;
> Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique « (UNESCO., 2011).
> Selon les trois alinéas qui composent la définition du patrimoine culturel de l'UNESCO, c'est le dernier alinéa qui adhère à notre cas ici.

Dans l'optique de rester dans ses principes réglementaires liés à l'identification et à la gestion de biens culturels,

> La Banque mondiale refuse normalement de financer des projets qui endommagent de façon significative le patrimoine culturel non renouvelable. Dans d'autres cas, il est recommandé que le projet soit déplacé afin que les sites et les structures puissent être préservés, étudiés et restaurés intacts, sur place. Dans d'autres cas, les artefacts et les structures peuvent être déplacés et restaurés ailleurs pour être préservés et étudiés » (P), Lavachery et al., p.14).

C'est ainsi que le même document stipule entre autres que pendant la construction et l'exploitation, « le Projet devra prévenir les autorités appropriées au cas où des sites archéologiques, historiques ou paléontologiques seraient découverts, selon les exigences de la loi » (P), Lavachery, et al., pp.14-15). Telle a été l'exigence de la Banque mondiale pour imposer l'archéologie préventive dans un projet de développement en Afrique. Si ce projet réussissait, il servirait d'exemple pour les autres pays africains en retard dans les recherches archéologiques. Force est de constater que la faiblesse des textes juridiques et la méconnaissance de l'archéologie préventive par les pays hôtes ont donné l'occasion aux multinationales de fouler aux pieds le patrimoine culturel et naturel des populations des zones affectées.

4.4.1.3. *Les lois et les conventions*

En vue de protéger son patrimoine culturel et naturel, le Tchad s'est doté d'une loi n° 14-60 du 02 novembre 1960 portant protection des monuments et sites naturels, des sites et monuments à caractère préhistorique, archéologique, scientifique, artistique, ou pittoresque ou le classement des objets historiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles. Cette loi a été révisée le 10 janvier 2019 par la loi n° 18/PR/2018 portant Protection du patrimoine culturel et promulguée par le président de la République. Ladite loi régit le patrimoine culturel et s'applique aux biens culturels immatériels, meubles et immeubles publics et privés dont la protection est d'intérêt public (N), Ponari et al., 2024, pp.406-407).

Elle établit une liste des monuments, des sites et le classement des objets historiques et ethnographiques. Cette même loi réglemente aussi les fouilles archéologiques au Tchad.

En plus de ce cadre juridique pour la protection, la sauvegarde et la valorisation de notre patrimoine, le Tchad a aussi signé et ratifié plusieurs conventions internationales chargées de la protection des biens culturels. Malheureusement, cette loi n'a pas été respectée par les sociétés contractantes (C.M), Mindzie ; (R.N) Asombang, 2017, pp.191-192). Les archéologues qui étaient en avant-garde des travaux ne sont plus consultés. D'autres sociétés contractantes travaillent sans se soucier de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel, détruisant tout à leur passage. Les sites métallurgiques, les sites d'habitat, le cimetière de *Bolobo*, la gravière de *Karman-Kass* et autres n'ont pas été protégés.

5.5. *L'encadrement des prometteurs d'archéologie au Tchad*

De 1999 jusqu'en 2003, grâce à la recommandation de la Banque mondiale, les archéologues ont bénéficié d'une couverture législative et financière qui leur a donné la possibilité d'être présent, pendant et après les travaux de terrassement et de construction du projet afin d'atténuer les impacts négatifs sur le patrimoine culturel. La présence de l'archéologie préventive a été un atout pour les gestionnaires du projet car elle a géré un certain nombre des conflits liés aux patrimoines que devrait rencontrer le projet.

En dépit du service rendu aux différentes multinationales, aucun des Tchadiens engagés dans ces travaux n'a bénéficié des formations pouvant l'aider à pérenniser la science. Or dans un rapport intitulé Projet d'exportation tchadien, plan d'atténuation de l'impact archéologique. Rapport final, Résultats archéologiques et interprétations préliminaires, Volume I, généralités, il est écrit noir sur blanc que : « la plupart des projets devraient inclure la formation des cadres locaux ainsi que le renforcement des institutions responsables de la protection et de la conservation du patrimoine culturel national[1] ». (P), Lavachery et al., 2004, p.15).

Selon cette recommandation de la Banque mondiale, si ESSO EXPLORATION TCHAD avait donné cette chance aux jeunes archéologues qui travaillaient déjà sur le terrain, elle allait relever le déficit en personnel que connaissait le Tchad. Malheureusement, cela n'a pas été le cas du côté tchadien et c'est ce que nous déplorons. Tout ce qu'elle a réalisé pour le ministère de l'Enseignement supérieur, c'est le seul laboratoire, mal équipé, construit dans l'enceinte de l'université de N'Djamena, qui aujourd'hui peine à étudier des tonnes de vestiges collectés dans le bassin, le long du pipeline et dans les différentes zones sismiques au sud du Tchad.

3. Discussion

L'exploitation du pétrole enclenchée dans le bassin de Doba il y a vingt (20) ans aujourd'hui ne cesse de susciter des débats politiques, économiques, sociaux et scientifiques. Cependant, de tous les problèmes qu'il soulève, les réponses sont mitigées. Ce qu'il faut comprendre, depuis les indépendances, c'est que la partie méridionale du Tchad, en général, et celle du Logone oriental en particulier, ont été les parents pauvres en matière de recherches archéologiques. En revanche, c'est dans les parties : septentrionale, centre et les basses vallées du Chari et Logone que vont s'intensifier des recherches par les expatriés administrateurs, militaires, médecins, ethnologues, etc. (N), Ponari, 2024, p.73).

Depuis la colonisation, des militaires français remontant le bas-Chari, le Moyen Congo puis l'Oubangui jusqu'à l'est de Bangui, ont poursuivi vers le Nord en pays Sara le long du fleuve Chari. Ils ont ainsi ouvert la voie aux colonisateurs qui allaient explorer et décrire le pays. (J), Rivallain, 1991, p.227). Lors de cette expédition, certains ont décrit les Sara comme les fondeurs et les forgerons, tout en relevant la fréquence et la localisation des sols ferrugineux aisément identifiables dans le lit du Chari (A), Chevalier, 1908, p. 242 ; (A.F), Mecklenburg, 1913, p.241

Si on s'en tient à ces observations, la région de Doba, comme le signalaient les colonisateurs européens, regorge d'un patrimoine culturel et naturel indiscutable. Mais le Sud étant considéré comme une région difficile d'accès à la recherche à cause de son humidité et de sa flore touffue, les premiers chercheurs ne se sont pas intéressés. De même, l'Etat n'avait pas mis une politique de recherche en place. Jusqu'à la production du pétrole, le Tchad ne disposait qu'un seul Docteur en archéologie.

Depuis le lancement du projet pétrole, l'archéologie préventive, imposée par à la Banque mondiale, a identifié des sites archéologiques diversifiés, et de nombreux vestiges qui constituent le patrimoine culturel de la population du Logone oriental. Grâce à ces travaux dans l'emprise du pipeline et dans les différents champs pétroliers, les charbons de bois, les tessons de poteries, la cendre, les ossements d'animaux ont été analysés et datés au radiocarbone. Ces datations ont apporté la connaissance sur les activités pratiquées dans la zone ; la connaissance de la présence humaine depuis le Néolithique probablement par des agriculteurs sédentaires. Par ailleurs, ces trouvailles ont apporté également les preuves supplémentaires de l'émergence de la civilisation métallurgique dans les derniers millénaires avant notre ère, jusqu'au courant de l'ère chrétienne (P), Lavachery et al., 2006, pp. 17-18).

En plus de cela, de nombreuses traces humaines caractérisées par les restes de fourneaux, les scories de fer, les tessons de poterie, les sites d'habitat et autres ont été mis au jour[6]. S'appuyant sur ces traces séculaires, l'on peut convenir avec Jean Pierre Magnant que : l'homme nouait les relations avec les forces occultes représentées par les forêts sacrées et des différents sites cultuels où il vénérait son dieu par l'entremise de ses ancêtres (J.P), Magnant, 1986, pp.28-29). Tous ceux-ci ont fait l'objet d'une attention particulière avant et pendant la phase de la construction et de la production du pétrole.

Cependant, il convient de relever avec force que, malgré la volonté manifeste de la Banque mondiale d'aider le Tchad à gérer son patrimoine à bon escient, la méconnaissance du patrimoine et la faiblesse des textes juridiques régissant le patrimoine étaient et est à l'origine du sabotage et de la négligence du patrimoine culturel et naturel de Doba et, par extension, dans d'autres zones d'exploitation. En dépit des lois et des conventions ratifiées par le Tchad, ces textes ne sont pas appliqués, laissant libre cours aux pillages et aux destructions à ciel ouvert.

Juriste prudence oblige, le Tchad en particulier et les pays Africains en général, doivent former dans leurs universités et dans les institutions universitaires de l'étranger des chercheurs de renom dotés leurs ministères des lois qui protègent leurs patrimoines.

Conclusion

Située au sud, Doba est l'une des premières provinces du Tchad à exploiter son sous-sol. Grâce à ce projet de grande envergure en Afrique centrale, les bailleurs de fonds avaient sollicité l'archéologie préventive pour aider à atténuer les impacts négatifs sur la gestion du patrimoine culturel et naturel. L'introduction de l'archéologie préventive avant, pendant et après l'exploitation a permis d'identifier de nombreux sites archéologiques, historiques, mais aussi de collecter un nombre important de vestiges pour la compréhension du contexte socioculturel et spirituel des populations locales. L'analyse et la datation de ces objets ont permis de connaitre les différentes activités pratiquées par la population occupante. Les datations obtenues, sur des vestiges prélevés, ont aussi indiqué que le bassin a été occupé depuis le Néolithique.

[6] Survey de l'emprise du pipeline, des voix d'accès des Well pads, des OFDA et du sismique, 2001, 2002, 2003, 2004

Cependant, en dépit des textes juridiques nationaux et des traités internationaux réglementant le patrimoine culturel et naturel, les multinationales n'ont pas respecté les clauses signées entre la Banque mondiale, les pays hôtes et elles-mêmes. Raison pour laquelle elles ont mis fin au contrat des archéologues qui suivaient les chantiers. Elle devrait former ces archéologues pour pérenniser le travail mais tout cela n'était qu'un leurre. Pour cela, nous suggérons que des dispositions juridiques et réglementaires soient édictés par les autorités compétentes afin de corriger les erreurs du passé. Aussi, les pays Africains doivent former, dans leurs universités et dans les institutions étrangères, des chercheurs de renom pour pallier à toutes éventualités.

Références bibliographiques

Adolf Friedrich, Mecklembourg, 1913. From the Congo to the Niger and the Nile: An account of the German Central African expedition of 1910-1911, Londres, Duckworth, 2 VOL.241-285 PP.

Alain Assoko Ndong, 2017. Archéologie préventive de sauvetage au Gabon : cas de la réhabilitation du tronçon routier Medoumane-Lahara, In « *Archéologie préventive et patrimoines en Afrique centrale. Actes de la Conférence internationale sur l'archéologie préventive le long du pipeline Tchad-Cameroun* » (24-26 mai 2011-Yaoundé Cameroun), éd, clé, Yaoundé, 319 P.

Auguste Chevalier, 1908. « L'Afrique centrale française mission Chari-lac-Tchad 1902-1904 », Paris, Challamel ; 776 P.

Christophe Mbida Mindzie et Raymond Neba'ane. Assombang (éditeurs scientifiques), 2017. « Archéologie préventive et patrimoines en Afrique centrale. *Actes de la Conférence internationale sur l'archéologie préventive le long du pipeline Tchad-Cameroun* » (24-26 mai 2011-Yaoundé Cameroun), éd, clé, Yaoundé, 319 P.

Gérard Magrin, 2003. « Le pétrole contre l'enclavement : un enjeu de la mondialisation au Sud du Tchad, open Edition, Journals » Labyrinthe, Afrique, https : doi.org/10.4000/labyrinthe.308, consulté le 03 mars 2024, p 19-34 ;

Gérard Magrin, 2003. « Le pétrole et le gaz. Atlas de l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest. Série économie », mise en ligne sur le site WWW.atlas.ouestafrique.org, consulté le 15 septembre 2024, 20 P.

Jean-Pierre Magnant, 1986, *La terre sara, terre tchadienne*, Éditions, Paris, L'Harmattan, 353 P.

Jean-Pierre Magnant, 1989. « La mise en place des populations dans l'Est de la Préfecture du Lac d'après les traditions orales ». *In Actes du séminaire du Réseau Méga-Tchad*, Paris, ORSTOM, Bondy, 11 et12 sept, 183 – 207. PP.

Josette Rivallain, 1991 *:* « Fer et forgeron dans le Sud du Tchad à travers les écrits des premiers colonisateurs*, in, Y, MINIMO, Forge et forgerons, Volumes I, Actes du IVè colloque Mega-Tchad »,* Paris, ORSTOM, pp.227-240.

Model Djemon, Théophile Mouadombaye et Sabine Djimouko, 2020. Impacts de l'exploitation du pétrole de Doba (Tchad), sur le sol et les eaux de surface. Afrique Science 16 (1) (2020) pp, 51-62.

Nembondé Ponari, 2002, Le site Sao de Djalali : sondages archéologiques et étude du matériel. Mémoire de maîtrise en histoire ancienne : option archéologie, Non publié, N'djamena, Université de N'djamena au Tchad, 86 P.

Nembondé Ponari, 2007, Etude archéologique des implantations humaines de la rive droite du Chari en République du Tchad. Mémoire de DEA en archéologie, Non publié, Yaoundé, Université de Yaoundé I au Cameroun, 136 P.

Nembondé Ponari, 2019. « Les enjeux des patrimoines en périls au Tchad : cas de N'Djamena et de Moundou ». *In les Annales de l'Université de Moundou* » (FLASH), Série-A, Vol 5(1), 219 P,
Nembondé Ponari, 2022 : « Le patrimoine culturel, vecteur du développement : cas du Tchad ». *In les Annales de l'Université de Moundou,* (FLASH), Série-A, Vol 9(1), 4011 P.
Nembondé Ponari, Noudjiko Milman Hamdji, Mongo Bety. Djeramian et Rémy Dzou Tsanga, 2024. « Inventaire des sites archéologiques des basses vallées du Chari et du Logone ». *In les Annales de l'Université de Moundou*, Série A-FLASH Vol.11(1), Juin. 2024, aflash-revue-mdou.org, p- ISSN 2304-1056/e-ISSN 2707-6830, 413 P.
Nembondé Ponari, 2024, Peuplement des basses vallées du chari et du Logone : étude des sites archéologiques de Kudubé et de Balagnêrê en République du Tchad. Thèse de doctorat Ph.D en Archéologie, Non publié, Maroua, Université de Maroua au Cameroun, 336 P.
Philippe Lavachery, Mack Eachen Scott et Bouimon Tchago, (2004) : « Journal of Africa Archaeology Monography Series. De Kribi à Komé. Archéologie préventive le long du l'oléoduc Tchad-Cameroun », 1999-2004, 187.P
Philippe Lavachery, Mack Eachen Scott et Bouimon Tchago, (2006) : « Projet d'exportation tchadien. Plan d'atténuation de l'impact archéologie. Rapport final : Résultats archéologiques et interprétations préliminaires ». Volume I : généralités. 143 P.
Rapport d'enquête du Panel d'Inspection, 1993 : « Projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun (Prêt N°4558-CD) ; Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier (crédit N°3373-CD ; et Gestion de l'économie pétrolière » (Crédit No 3316-CD), 90. P.
République du Tchad, (2019) : Loi N°18/PR/2018, Portant Protection du Patrimoine Culturel, Assemblée Nationale, 21.P.
République du Tchad. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATUH), 2008. Projet d'Appui au Développement Urbain. Etude d'impact environnement et social des Sous-projets du PADUR, Ville de Doba-Version, Finale

---

PONARI Nembondé est Assistant d'Université. Il est membre d'une équipe internationale de recherche en Patrimoine culturel, comprenant : le Centre National de Recherche et pour le Développement (CNRD), du Centro de Estudos Africanos da Universidade do Porto (CEAUP, Portugal) et de l'institut d'Archéologie de l'Académie des Sciences de Russie (AASR, Russie). Il est aussi Enseignant-Chercheur à l'Université de Sarh en Archéologie, en Patrimoine culturel et en Tourisme. Il enseigne, fait des recherches de terrain et ses publications se focalisent sur l'Archéologie des civilisations et la Gestion du Patrimoine Culturel.

PONARI Nembondé
Enseignant-chercheur
Université de Sarh
ponanembonde@gmail.com
Tel : +(235) 66361230/99487102